



Incidence des institutions de la microfinance : dans la lutte contre la pauvreté ; cas de l'ADVANS/CONGO

Ass₂. Albert Daddy BITSHILUALUA NKASHAMA
Institut Supérieur D'Etudes Sociales/ISES/KANANGA
Kananga, République Démocratique du Congo.

Ass₁. Boniface BONYI MULANGU
Université de Kananga /UNIKAN/KANANGA
Kananga, République Démocratique du Congo.

Ass₂. BANZA MUTAMBAYI WA MUKADI NICO
Institut Supérieur de Développement Rural DEMBA/ ISDR
Kananga, République Démocratique du Congo.

CT. UMBA NSHIKU Julien
Institut Supérieur Pédagogique de KAHEMBA/ ISPK
Kinshasa, République Démocratique du Congo.

Résumé : ce papier porte sur l'incidence des institutions de microfinance : dans la lutte contre la pauvreté ; cas de l'ADVANS/CONGO. La présente recherche se focalise autour d'un seul objectif qui se focalise sur l'évaluer l'incidence des microcrédits octroyés par l'ADVANS/CONGO sur les conditions de vie des populations bénéficiaires.

Il existe d'une part, une économie formelle représentant une faible proportion du tissu économique, capable de recourir aux sources classiques de financement que sont les banques et les marchés financiers; il suit la réglementation existant sur le marché des biens et services, autrement dit, il est un système qui est régi par la loi ;

Et d'autre part, nous avons l'économie informelle qui est celle, qui s'échappe à la loi qui oriente le marché des biens et services ; cela est dû au manque de pouvoir d'achats consistant pour faire face aux conditions qui sont édictées.

Pour cela, cette population pauvre qui, par manque de ressources nécessaires pour créer une activité génératrice de revenu, et aussi vis-à-vis d'un revenu moindre, manque en outre comment épargner après la consommation, reste alors une difficulté, à laquelle la solution doit être donnée.

En ce sens, la microfinance est donc comprise comme étant un moyen de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement, à travers le financement des activités génératrices des revenus, pour les ménages pauvres, et/ou les ménages à faibles revenus.

Cela étant, nous avons fait nos analyses à l'aide du logiciel Stata 15. Après analyse, nous avons abouti aux résultats selon lesquels : Y_1 = sexe ; Y_2 = âge ; Y_3 = Evolution activité ; Y_4 = Durée crédit ; Y_5 = Taux d'intérêt ; Y_6 = Difficultés rencontrées ; Y_7 = Appréciation des services ; Y_8 = Autonomisation des activités. Sont des variables qui déterminent l'impact des institutions de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté.

Hormis l'introduction et la conclusion, la présente étude est subdivisée en quatre points dont le premier porte sur la revue théorique de la microfinance et pauvreté ; le deuxième sur la revue empirique, le troisième sur le contexte et la méthodologie de l'étude, en fin le dernier sur la présentation et l'interprétation des résultats.

Mots-clés : RDC: République Démocratique du Congo 1,MECRE : Mutuelle de l'épargne et de crédit 2 ; COOPEC: coopérative d'épargne et de crédit 3 ; FINCA: foundation for international community assistance 4 ; IMF: institution de microfinance 5 ; ADVANS : advanced configuration and power interface 6.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.13370333>

1. Introduction

L'économie informelle qui est celle, qui s'échappe à la loi qui oriente le marché des biens et services ; cela est dû au manque de pouvoir d'achats consistant pour faire face aux conditions qui sont édictées.

Pour cela, cette population pauvre qui, par manque de ressources nécessaires pour créer une activité génératrice de revenu, et aussi vis-à-vis d'un revenu moindre, manque en outre comment épargner après la consommation, reste alors une difficulté, à laquelle la solution doit être donnée.

Dans cette perspective, la microfinance reste le seul moyen le plus sûr et une réponse à cette situation d'incapacité d'autofinancement et pourquoi pas d'autonomie présentées par les pauvres n'ayant pas accès aux institutions financières classiques en cas de besoin de financement. (1)

Dans le même ordre d'idée, agir en faveur de l'inclusion financière, c'est donner à chacun la capacité d'accéder et d'utiliser, dans de bonnes conditions, les produits et services des institutions bancaires et non bancaires nécessaires afin de mener une vie sociale normale.

C'est pourquoi, dès la création de la première Caisse d'épargne en 1818, l'objectif de ses fondateurs était de démocratiser l'épargne afin de la rendre accessible au plus grand nombre ; ce que l'on appelle aujourd'hui « micro-épargne » dans les pays en développement. (2)

Dans ce même ordre d'idée, cela nous ramène aux institutions financières non bancaires appelées autrement institutions de microfinance. Ces dernières, leur existence est une réponse aux cris des personnes exclues du système bancaire classique.

Par ailleurs, même si des pratiques anciennes peuvent s'y apparenter, le microcrédit, dans son acception récente, a été initialement élaboré pour répondre aux besoins d'une population essentiellement féminine dans les pays en voie de développement (Bangladesh à l'origine). Il fait aujourd'hui partie des politiques économiques et sociales de nombreux pays, offrant des possibilités d'insertion sociales et professionnelles. Cet avis a pour objet de traiter du microcrédit professionnel et non du microcrédit personnel. (3)

Des chômeurs, des jeunes des quartiers difficiles, des femmes chefs de famille monoparentales... peuvent bénéficier d'une aide financière leur permettant non seulement de trouver une activité mais surtout de s'insérer socialement, avec dignité et espoir. Pour toutes ces catégories de population, la microfinance constitue un véritable outil de promotion, qui contribue en outre, au développement de l'entrepreneuriat au féminin.

De plus, dans le prolongement de la crise financière de 2008 et dans le contexte de crise de l'économie, le microcrédit a trouvé une nouvelle chance d'acquiescer ses lettres de noblesse. Le parcours n'est cependant pas sans obstacle mais, aujourd'hui le microcrédit est reconnu comme une possibilité intéressante, dotée d'un potentiel certain qu'il appartient désormais à tous les acteurs de concrétiser. (4)

Dans cette optique, l'accès au financement est un enjeu majeur du développement d'une économie. Il permet aux individus de développer leurs projets et de s'intégrer dans la société ; aux entreprises d'investir ; d'innover et d'embaucher ; et à l'économie dans son ensemble de fonctionner.

En ce sens, la microfinance est donc comprise comme étant un moyen de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement, à travers le financement des activités génératrices des revenus, pour les ménages pauvres, et/ou les ménages à faibles revenus. (5)

À cet effet, la microfinance peut être encore comprise en outre, comme un instrument puissant de lutte contre la pauvreté. L'accès à ses services financiers viables permet aux pauvres d'accroître leurs revenus, de se doter d'actifs et de se protéger dans une certaine mesure des chocs extérieurs.

Cela aussi, permet de soutenir leurs plans pour l'avenir et d'investir afin d'améliorer leur nutrition, leurs conditions de vie, la santé et l'éducation de leurs enfants (...).

Cela étant ; la lutte contre la pauvreté occupe une place importante dans les débats théoriques et les stratégies de développement. Les gouvernements des pays africains, les Institutions financières internationales notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en générale et la RD Congo en particulier, tentent de proposer des solutions visant à réduire la pauvreté parmi lesquelles il y a aussi celle d'instaurer le système des institutions de microfinance dans le but de permettre à ces pauvres d'accéder à l'épargne et au crédit.

Mais, cette gymnastique de lutte contre la pauvreté est très complexe dans les pays en développement. Cette complexité est certainement en lien avec les multiples dimensions et facettes de la pauvreté, notamment celles économique, humaine, sociale et politique. (6)

Pour ce faire, RDC faisant partie de ces pays en voie de développement, éprouve aussi des difficultés dans le même problème évoqué qui est celui de l'inclusion financière. Cette difficulté se fait sentir dans tous les coins du pays ou toutes les provinces ; ce qui nous amène à évoquer le cas de notre province du Kasai central.

Le souci majeur c'est de savoir à quel niveau et de quelle manière les institutions de microfinance de la province du Kasai central répondent aussi à la mission de leur existence ; raison pour laquelle, notre cible reste l'ADVANS/Congo qui est une IMF de grande taille en RDC et ayant une succursale au Kasai central.

2. REVUE DE LITTÉRATURE SUR LA MICROFINANCE ET PAUVRETE

2.1. Notion sur la microfinance

2.1.1. Définition de la microfinance

La microfinance fait généralement référence à la prestation de services financiers aux clients pauvres et à faible revenu dont l'accès aux banques classiques est limité, voire nul. Le terme est souvent utilisé dans un sens plus spécifique, pour faire référence aux institutions utilisant les nouvelles techniques mises au point au cours des trente dernières années pour proposer le microcrédit, sous la forme de petits prêts, aux micro-entrepreneurs informels. Ces institutions n'offrent pas seulement des services de microcrédit mais parfois aussi d'épargne, d'assurance et de transferts d'argent. »(7)

Pour SÉBASTIEN BOYE et ses compagnons, la microfinance est définie comme l'ensemble des services qui sont proposés à des individus qui n'ont pas accès aux institutions financières classiques. Par extension, le terme de « microfinance » désigne l'ensemble des activités mises en œuvre pour apporter ces services. (8)

2.1.2. L'historique de la microfinance

La micro finance a une longue histoire. Certains de ses produits ont un passé assez lointain. (9)

1. L'épargne et le crédit rotatif par association à l'origine

En Inde, le microcrédit est apparu il y a 3000 ans sous trois formes suivantes : les traditionnels usuriers ; les guildes (associations) des marchands pratiqués au moyen âge et les ECRA (Épargne et Crédit rotatif par Association).

Les ECRA étant des groupes d'individus volontaires qui construisent un cycle d'épargne et de prêt fonctionnent comme suit : les membres se rencontrent régulièrement et chacun contribue de façon égale à un fonds, qui finance le crédit rotatif dont chaque membre bénéficiera au cours du cycle, chacun son tour. Ce phénomène s'appelle «LIKELEMBA» en RDC, «TANDAS» au Mexique,

« PASANAKU » en Bolivie, « ARISAN » en Indonésie, « CHEETU » au Nigeria, « TONTINES » en Afrique de l'Ouest. Ces formes d'épargne traditionnelles sont toujours très utilisées aujourd'hui en se basant sur les relations d'affinité des membres du groupe.

2. Vers le XXème siècle (Les années 1970). (10)

Des programmes expérimentaux sont lancés au Bangladesh et au Brésil où il s'agit d'accorder des micro-prêts solidaires à des groupes de femmes qui les investissent dans des micro-entreprises. Le microcrédit prend un essor considérable grâce à celui qui deviendra le prix Nobel de la paix en 2006, le professeur Muhammad YUNUS. En observant le modèle économique efficace et improductif des femmes artisanes pauvres, il décida de créer une réponse institutionnelle pour aider ces personnes : **la Grameen Bank, première institution moderne de microfinance**. Après quelques tentatives, le système connu rapidement un grand succès et se développa en tant qu'ONG avant d'acquiescer en 1983 le statut de banque.

Parallèlement, l'expérience Grameen devient en quelque sorte la référence au plan international ; l'institution reçoit de plus en plus d'appuis de toutes parts et diversifie progressivement son offre des services. La Grameen Bank a renversé la logique financière et les priorités des banques traditionnelles en apportant la preuve que les personnes pauvres sont très fiables, qu'elles sont en mesure de payer les taux d'intérêts couvrant les frais du prêt.

3. Vers le 21ème siècle. (11)

À la fin des années 1990, le succès du microcrédit a permis le développement de la micro finance qui englobe toute une gamme des services financiers à destination des pauvres : crédit, épargne, assurance, accompagnement,... L'on peut constater une financiarisation croissante de la micro finance qu'il s'agit de surveiller et de réguler pour faire en sorte que la micro finance reste un outil social au service du développement des populations pauvres. Dans le même cadre d'idées, le président du groupe d'experts sur les statistiques de la pauvreté des Nations Unies dans une publication conjointe du Fonds des Nations Unies pour la population et de la Campagne du Sommet de Microcrédit, en 2006, souligne que la micro finance s'impose comme étant l'un des outils les plus prometteurs et rentables de la lutte contre la pauvreté mondiale.

4. Expérience de la Grameen Bank et de M. YUNUS

La paternité de l'institutionnalisation de la microfinance revient à Muhammad YUNUS ; même s'il y a eu des pratiques exercées avant l'existence de Grameen sous d'autres cieux. En effet, dans le but de lutter contre la pauvreté des populations non bancarisées envers les usuriers et prêteurs sur gage, la banque Grameen naquit pour contrer les initiatives dont le but apparent de respectabilité sociale était supplanté dans les faits par l'accaparement maximal des biens du débiteur. A partir de la seconde moitié du XIXème siècle s'est développé un véritable mouvement de bancarisation de masse avec les systèmes de crédit mutuel/coopératives d'épargne et de crédit 5 à l'initiative des notables et parfois avec le soutien de l'État. Ces systèmes ont rapidement évolué jusqu'à mettre l'accent sur la primauté de l'épargne individuelle et collective sur le crédit.

Ainsi, soucieux de se départir des sentiers déjà tracés, M.YUNUS a brisé toutes les règles qui étaient des contraintes pour sortir de la pauvreté : ne prêter qu'aux riches ; exclure les pauvres de l'économie de marché du quotidien ; ne pas faire confiance à leur capacité d'initiative et de créativité ; considérer que des moyens importants sont nécessaires au préalable ; avoir une attitude misérabiliste qui retire aux pauvres la responsabilité et la propriété de leur devenir. (12)

Aujourd'hui, Grameen développe l'accès aux nouvelles technologies de l'information, luttant ainsi contre une nouvelle fracture entre le monde développé et les pauvres, dans le souci d'une sécurisation économique et sociale.

2.1.3. Objectifs de la microfinance.

Grâce à la microfinance, le petit entrepreneur, qui faute de moyens ou de garanties, ne pouvait entreprendre aucune activité lucrative, sinon salariée si le marché de l'emploi le permettait, peut se transformer, aujourd'hui, s'il en a la volonté et l'esprit créateur, en micro-investisseur et enclencher un processus d'accumulation de capital, de réussite économique et de promotion sociale.

Associés à la finance inclusive à laquelle la microfinance participe élégamment, ces objectifs définis par les Nations Unies rendent compte aussi de buts de la micro finance (13):

- ✓ Permettre l'accès à un coût raisonnable de tous les foyers à toute la gamme des services financiers, notamment des services d'épargne ou de dépôt, des services de paiement et de transfert, de crédit et d'assurance ;
- ✓ Disposer d'institutions solides et sûres régies par des dispositions réglementaires et des normes de performance sectorielles claires ;
- ✓ Assurer la pérennité financière et institutionnelle, afin de garantir la continuité et la certitude des investissements ; et
- ✓ Préserver la concurrence pour que les clients puissent avoir le choix de services à des coûts raisonnables.

2.1.4. Principes de la microfinance

D'après le CGAP (Consultative group to assist the poor -consortium de 28 agences de développement publiques et privées travaillant ensemble pour étendre l'accès des pauvres aux services financiers-) en juin 2004, les principes qui recouvrent la microfinance sont ci-après (14):

- Les pauvres ont besoin d'un ensemble de services financiers et pas seulement de prêts.
- La micro finance est un outil puissant contre la pauvreté.
- La micro finance signifie construire des systèmes financiers pour les pauvres.
- La pérennité financière est nécessaire pour atteindre un nombre significatif de pauvres.
- La micro finance consiste à construire des institutions financières locales pérennes.
- Le microcrédit n'est pas toujours la solution.
- Les taux d'intérêt plafonnés peuvent pénaliser l'accès des pauvres aux services financiers.
- Le rôle de l'état est celui d'un facilitateur, pas d'un prestataire direct de services financiers.
- Les fonds des bailleurs devraient compléter les capitaux privés, pas les concurrencer.
- Le manque de capacités institutionnelles et humaines est la contrainte majeure.
- La microfinance fonctionne mieux quand elle mesure et diffuse ses performances.

Tout au long du premier point portant sur la microfinance, nous avons trouvé que l'objectif de la microfinance c'est la lutte contre la pauvreté, doit nous allons parler sur ce concept « pauvreté ».

2.2. LA PAUVRETE

2.2.1. Définition de la pauvreté

La littérature sur le phénomène de pauvreté est extrêmement abondante. De ce fait, sa perception évolue à travers le temps et le contexte, ce qui influence la manière de la définir.

Le terme « pauvre » vient du latin pauper et du grec pénes (pauvre) et penia (pauvreté), vocables apparentés à peina (faim) et d'une façon lointaine à ponos (douleur) et poiné (châtiment, peine) (15).

Selon l'usage le plus courant, la pauvreté caractérise la situation d'un individu qui ne dispose pas des ressources réputées suffisantes pour vivre dignement dans une société et son contexte. Insuffisance de ressources matérielles affectant la nourriture, l'accès à l'eau potable, les vêtements, le logement, ou les conditions de vie en général. Mais également insuffisance de ressources intangibles telles que l'accès à l'éducation, l'exercice d'une activité valorisante, le respect reçu des autres citoyens ou encore le développement personnel. (16)

Selon MICHEL MOLLAT, « Le pauvre est celui qui, de façon permanente ou temporaire, se trouve dans une situation de faiblesse, de dépendance, d'humiliation caractérisée par la privation des moyens, variables selon les époques et les sociétés, de puissance et de considération sociale : argent, relation, influence, pouvoir, science, qualification technique, honorabilité de naissance, vigueur physique, capacité intellectuelle, liberté et dignité personnelle. Vivant au jour le jour, il n'a aucune chance de se lever sans l'aide d'autrui. (17)

SYLVAIN LARIVIÈRE ET FRÉDÉRIC MARTIN, définissent la pauvreté « comme un état de privation à long terme de bien être jugé inadéquat pour vivre décemment. La pauvreté est donc synonyme de carence, elle est fonction d'un manque connu face à des besoins que l'on peut identifier. Elle concerne en priorité ceux ou celles qui éprouvent des difficultés à s'intégrer au système socioéconomique pour toutes sortes de raisons ». (18)

M. RAVALLION considère que « la pauvreté peut exister dans une société donnée quand une ou plusieurs personnes n'atteignent pas un niveau de bien-être économique, considéré comme un minimum raisonnable près des normes de cette société ». Dans cette première analyse, on peut constater que la notion de pauvreté est liée au concept de l'économie du bien-être. (19)

Pour J. Rawls et A. Sen, la pauvreté doit être vue comme une privation des besoins de base plutôt qu'un bas revenu qui est le critère standard de la pauvreté ». Cet élargissement dans la compréhension de la pauvreté a donné un nouvel élan du concept, caractérisé par une multiplicité de visages, qui va au-delà d'une insuffisance de revenu. En plus des rapprochements sur la vision de définir le concept de la pauvreté, certains auteurs ont pu également cerner une définition plus objective de la pauvreté tels que Fields: « La pauvreté est l'incapacité d'un individu ou d'un ménage à avoir les ressources de base requises à la satisfaction des besoins de base ». (20)

Selon Kabeer, 2005 (21), « la pauvreté se manifeste par un dénuement matériel, mais ses causes s'enracinent dans les relations de pouvoir qui déterminent la répartition des ressources matérielles et symboliques les plus valorisées dans la société. Ces relations placent les hommes, les femmes et les enfants pauvres en position de subordination et de dépendance par rapport à ceux et celles qui possèdent un accès privilégié à ces ressources. En plus de subir un dénuement matériel, les pauvres sont aussi donc dépourvus de pouvoir ».

D'après le rapport sur le développement dans le monde (2000-2001) : « Combattre la pauvreté », d'autres aspects pour inclure le risque, la vulnérabilité, le manque d'autonomie, le sentiment

d'impuissance et d'insécurité et le manque de respect de soi sont mis en évidence dans la définition de la pauvreté. Dans ce contexte la pauvreté se manifeste sous diverses formes à savoir (22):

- Faiblesse de la consommation sur les plans quantitatifs et qualitatifs (incapacité d'avoir trois repas par jours, d'avoir une alimentation équilibrée ou d'atteindre le nombre de calories requis).
- Incapacité de s'habiller décentement.
- Habitat précaire ou même sans habitat du tout.
- Difficultés d'accès aux besoins essentiels
- Mauvaise insertion sociale (chômage, emploi marginal, dépendance vis-à-vis des autres pour se nourrir, mendicité, etc.).

Il est intéressant de constater que la prise en compte des multiples dimensions de la pauvreté ainsi que le repérage de nouvelles formes de pauvreté ont conduit à un enrichissement progressif des thématiques liées à l'analyse de ce phénomène économique et social.

2.2.2. Les différentes formes de pauvreté

La pauvreté est généralement considérée comme un phénomène multidimensionnel. À cet effet, des études ont été menées et fort est de constater que l'origine pécuniaire ou monétaire est fortement évoquée. La pauvreté pécuniaire ou l'insuffisance de revenu monétaire entraîne des difficultés, pour se nourrir, s'habiller, se loger et ce, plus ou moins intensément, selon que l'on a éventuellement accès à des ressources naturelles valorisables. Elle est estimée au moyen de seuils de pauvreté. Différentes définitions de ces seuils existent ; les pays développés utilisent généralement des seuils relatifs, alors que la pauvreté dans les pays en développement est estimée au moyen de seuils de pauvreté absolus.

2.2.2.1. La pauvreté absolue

Elle est définie par l'incapacité de satisfaire les besoins essentiels en nourriture, vêtements, logements et soins (Morrisson Christian, 2003). A ce niveau, la pauvreté absolue se réfère à un niveau de consommation minimale par individu. Une personne est pauvre si elle n'arrive pas, à cause de la faiblesse de ses ressources, à satisfaire ses besoins de base (alimentaire et non alimentaire).

Le seuil de pauvreté absolue ou la dépense minimale par individu, est calculé par les services statistiques de chaque pays et il augmente avec le PIB/hab.10. Ce seuil de pauvreté, qui est la référence habituelle dans les PVD détermine le revenu nécessaire à l'achat du panier minimal de biens alimentaires, indispensables à la survie quotidienne (qui correspond selon les normes du FAO à 2400 calories pour la pauvreté et à 1800 calories pour l'extrême pauvreté), auquel on ajoute le revenu utile à l'achat de biens non alimentaires tels que (habillement, hygiène, eau, énergie, transport, etc....).

En fait, l'approche absolue à l'avantage de permettre la comparaison dans le temps. Si l'objectif est la lutte contre la pauvreté, il y a lieu d'utiliser cette démarche.

2.2.2.2. La pauvreté relative

Selon cette approche, le seuil est fixé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population, avec comme référence le revenu médian (le revenu médian est le revenu séparant la population en deux, c'est-à-dire que la moitié de la population a un revenu plus élevé, et l'autre moitié

un revenu inférieur). Ainsi on parlera de pauvreté relative pour des personnes qui sont moins bien lotis que la majorité des autres membres de la même région.

Peter Townsend (1999), en critiquant la mesure de la pauvreté sur des besoins indépendants de tout contexte, propose une définition qui repose sur une approche relative de la pauvreté, selon laquelle la pauvreté ne peut être définie d'une façon absolue, indépendante du lieu et l'époque mais dans un rapport avec la société toute entière.

Au regard des analyses faites jusqu'ici, on serait tenté de dire que ces deux approches sont complémentaires. A ce stade, Morrison (2002) donne un exemple pour mieux appréhender les deux définitions « Par exemple une personne qui ne peut pas acheter une auto ou un téléviseur se trouve dans un pays riche défavorisée et en pauvreté relative puisque d'autres ménages possèdent des biens, mais elle n'est pas pauvre en terme absolu parce que ces biens ne sont pas indispensables pour vivre ».

Au-delà de ces deux approches, certains auteurs vont distinguer entre autres ce que l'on va appeler :

- La pauvreté objective ;
- La pauvreté subjective ;
- La pauvreté transitoire et
- La pauvreté instantanée.

Serges Paugam va plus loin et distingue trois formes de pauvreté à savoir (23) :

La pauvreté intégrée : elle renvoie davantage à la question sociale de la pauvreté au sens traditionnel qu'à celle de l'exclusion sociale. Ceux que l'on appelle les «pauvres» sont, dans ce type de rapport social, nombreux et peu distincts des autres couches de la population. Leur situation est si courante que l'on en parle moins comme le problème d'un groupe social spécifique que comme celui d'une région ou d'une localité donnée qui a toujours été pauvre. La pauvreté de la population est liée, dans les représentations collectives, à la pauvreté de la région et de l'ensemble du système social. Les pauvres ont ici un niveau de vie bas, mais ils restent fortement insérés dans des réseaux sociaux organisés autour de la famille et du quartier ou du village. Par ailleurs, même s'ils peuvent être touchés par le chômage, celui-ci ne saurait, en lui-même, leur conférer un statut dévalorisé.

La pauvreté marginale : Contrairement à la pauvreté intégrée, ce que l'on appelle les «pauvres» ou les «exclus» forment seulement une petite frange de la population. Ce sont en quelque sorte, dans la conscience collective, les inadaptés de la civilisation moderne, ceux qui n'ont pas pu suivre le rythme de la croissance et se conformer aux normes imposées par le développement industriel. Même résiduelle, leur situation dérange car elle souligne les «ratés du système» et renforce les «désillusions du progrès».

La pauvreté disqualifiante : Ce que l'on appelle les «pauvres» ou les «exclus» sont de plus en plus nombreux. Ils sont refoulés hors de la sphère productive et deviennent dépendants des institutions d'action sociale, tout en connaissant progressivement de plus en plus de difficultés. Il ne s'agit pas, pour la plupart, d'un état de misère stabilisé, se reproduisant d'année en année à l'identique, mais d'un processus pouvant impliquer, au contraire, des variations soudaines dans l'organisation de la vie quotidienne.

2.2.2.3. Les seuils de pauvreté

Le seuil de pauvreté est un niveau de revenus au-dessous duquel un ménage est considéré comme pauvre. Ce seuil prend des valeurs radicalement différentes selon les pays considérés : pays dits "développés" ou pays dits "en développement". La notion de pauvreté monétaire étant difficile à cerner avec précision, plusieurs conventions sont utilisées pour déterminer le seuil de pauvreté. On distingue en général un seuil de pauvreté absolue(en fonction d'un panier de consommation minimale) et un seuil de pauvreté relative(en pourcentage du revenu médian ou moyen). (24)

1.2.2.3.1. Seuil de pauvreté absolue

Par définition, cette approche considère que la pauvreté est un concept absolu, c'est à dire que la pauvreté d'un ménage ne dépend que de sa situation et non pas de celle du reste de la société. Elle est associée à certaines normes absolues sur les éléments dont les ménages doivent disposer pour couvrir leurs besoins fondamentaux.

Ainsi, Coudouel Aline et al (2002) (25) pensent que la ligne de pauvreté absolue est souvent fondée sur des estimations du coût des denrées alimentaires de base, à savoir le coût d'un panier de produits nutritionnels considéré comme un minimum pour assurer le maintien en bonne santé d'une famille type.

1.2.2.3.2. Seuil de pauvreté relative

Elle est définie par rapport à la distribution générale des revenus ou de la consommation d'un pays. Par exemple, la ligne de pauvreté peut être fixée à 50 % du revenu moyen de la consommation moyenne d'un pays.

1.2.2.3.3. Pauvreté et Inégalité

Les mesures de la pauvreté dépendent du niveau moyen et de la distribution du revenu ou de la consommation dans un pays. Fondées sur ces deux éléments, les mesures de la pauvreté se focalisent dès lors sur la situation des individus ou des ménages qui se situent au niveau inférieur de la distribution. L'inégalité est un concept plus large que la pauvreté en ce qu'elle est définie sur l'ensemble de la population et non en dessous d'une certaine ligne de pauvreté.

Afin de mesurer l'inégalité, certains auteurs optent pour des mesures d'usage courant qui sont entre autres : le coefficient d'inégalité de Gini, l'indice de Theil, le ratio de dispersion des déciles et la part de la consommation et du revenu des x% les plus pauvres.

A. L'indice de Theil (Theil's entropy measures)

Bien que moins couramment utilisé que le coefficient de Gini, l'indice d'inégalité de Theil présente l'avantage de pouvoir s'additionner pour différents sous-groupes ou régions du pays. Cependant, il ne bénéficie pas d'une représentation graphique claire ni de l'interprétation attrayante du coefficient de Gini. L'indice de Theil appartient à une famille de mesures plus étendue, connue sous le nom de classe d'entropie générale.

B. Le ratio de dispersion des déciles

Le ratio de dispersion des déciles est aussi utilisé dans certaines occasions. Il correspond au ratio de la consommation ou du revenu moyen des 10% les plus riches de la population divisé par celui des 10% les plus pauvres. Ce ratio peut aussi être calculé pour d'autres percentiles (par exemple, en divisant la

consommation moyenne des 5% les plus riches (95^{ème} percentile) par celle des 5% les plus pauvres (5^{ème} percentile)). Ce ratio est aisément interprétable comme l'expression du revenu des plus riches en multiples du revenu des plus pauvres.

C. Part de la consommation et du revenu des x% les plus pauvres

Un des inconvénients partagés par les coefficients de Gini et les indices de Theil est le fait qu'ils varient en même temps que la distribution, que le changement se produise en haut, en bas ou au milieu de celle-ci (tout transfert de revenu entre deux individus exerce un effet sur les indices, qu'il ait lieu parmi les riches ou les pauvres ou entre riches et pauvres). Si une société est surtout concernée par la part de revenu des individus situés au bas de l'échelle sociale, un meilleur indicateur peut être une mesure directe telle que la part de revenu qui parvient aux 10 à 20% les plus pauvres.

2.2.3. Mesures de la pauvreté

La mesure de la pauvreté est en soi une fonction statistique. Elle compare l'indicateur de bien-être du ménage et la ligne de pauvreté, et traduit le résultat en un seul nombre pour toute la population, ou pour un sous-groupe déterminé. Il existe de nombreuses mesures alternatives, mais les trois mesures décrites sont les plus couramment utilisées et s'appliquent à toute catégorisation et plus particulièrement, à la pauvreté relative et la pauvreté absolue.

2.2.3.1. Incidence de la pauvreté (indice en nombre d'habitants)

Il s'agit de la part de la population dont le revenu ou la consommation se situe en dessous de la ligne de pauvreté, c'est-à-dire la part de la population qui ne peut pas se permettre d'acheter le panier de produits correspondant au minimum vital. De même, dans le cas des indicateurs non monétaires, l'incidence de la pauvreté mesure la part de la population qui n'atteint pas le seuil défini (par exemple, le pourcentage de la population ayant bénéficié de moins de trois ans d'éducation).

2.2.3.2. Profondeur de la pauvreté (écart de pauvreté)

Cette mesure indique la distance à laquelle les ménages se trouvent par rapport à la ligne de pauvreté. Elle enregistre le déficit collectif moyen de revenu ou de consommation par rapport à la ligne de pauvreté pour l'ensemble de la population. La profondeur de la pauvreté est obtenue en faisant la somme de tous les déficits des individus en situation de pauvreté (en supposant un déficit de zéro pour les non pauvres) et en divisant le résultat par le total de la population. Cette mesure peut également être utilisée pour les indicateurs non monétaires, pour autant que la mesure de la distance soit significative. Ainsi, l'écart de pauvreté en éducation pourrait correspondre au nombre d'années d'éducation requises pour atteindre un certain seuil.

2.2.3.3. Sévérité de la pauvreté (écart de pauvreté au carré)

Cette mesure tient compte non seulement de la distance séparant les pauvres de la ligne de pauvreté (l'écart de pauvreté), mais aussi de l'inégalité entre les pauvres. Elle attribue une pondération plus importante aux ménages situés à plus grande distance de la ligne de pauvreté. En ce qui concerne la mesure de l'écart de pauvreté, les indicateurs non monétaires sont soumis à certaines limites.

3. Revue empirique

Sachant qu'il n'y a pas un thème de recherche qui e soit abordé, nous nous sommes intéressés ainsi aux études antérieures ; pour voir comment les autres chercheurs ont abordé la thématique en étude.

Cela étant, nous avons lu KABONGO DIEUDONNÉ dans son étude : « *la microfinance: outil de lutte contre la pauvreté, Mythe ou réalité en RDC, cas de la mutuelle d'épargne et de crédit de Bunia* ». (25)

Le problème soulevé par le chercheur dans son étude était celui de déterminer la contribution de MECRE qui est une institution de microfinance, dans la réduction de la pauvreté de la population à faibles revenus, dans la ville de Bunia.

Pour répondre à sa préoccupation, son étude tournait autour des questions ci-après :

- Quel est le niveau d'insertion économique de la coopérative MECRE Bunia, quant à ce qui concerne le volume du portefeuille crédit et de l'intéressement de la population de la ville de Bunia envers ses services de microfinance, dont plus de la majorité vit en dessous du seuil de la pauvreté ?

La coopérative dénommée « Mutuelle d'Épargne et de Crédit de Bunia », étant une institution du système financier décentralisé et prestataire des services financiers qui s'occupe de la microfinance dans la ville de Bunia, accomplit-elle sa mission de lutte contre la pauvreté, en offrant ses services des microcrédits aux personnes exclues du système bancaire classique?

Quel est le niveau d'expansion de la MECRE Bunia auprès de la population à faibles revenus, en tant que Coopérative d'Épargne et de Crédit qui accompagne la population dans sa lutte contre la pauvreté et la promotion de l'emploi ?

Il avait reformulé les hypothèses comme suit :

- Il semblerait que, le niveau d'insertion économique de la coopérative MECRE serait faible dans la ville de Bunia, à cause du désintéressement de la population et d'une augmentation lente du portefeuille crédit octroyé aux bénéficiaires ;
- Il se paraît que, la coopérative MECRE Bunia n'accomplirait pas sa tâche de pourvoir de microfinance à la population à faibles revenus dans la ville de Bunia, par le fait que cette coopérative ne traiterait qu'avec la classe moyenne et celle aisée ;
- Il semblerait que le niveau d'expansion de MECRE-Bunia auprès de la population pauvre serait faible, à cause notamment du manque de lobbying auprès de cette population

Cela étant, après son analyse, il est arrivé à conclure que :

- La COOPEC MECRE, dans sa mission de lutte contre la pauvreté, constitue un mythe. Car, en réalité, elle ne travaille pas au service des pauvres, mais plutôt à celui des personnes appartenant à la classe moyenne et à celle aisée.
- Ainsi, les ménages à faibles revenus, les petites et moyennes entreprises artisanales et agricoles n'ont pas un accès conséquent aux services financiers de base. Pourtant, il s'avère qu'à travers le monde, les services financiers de crédit et/ou d'épargne au bénéfice des populations vulnérables ont permis à ces dernières de franchir les barrières de l'exclusion, et d'améliorer de manière significative leur qualité de vie, et d'amener le pays au développement.

Pour sa part, MBELO MILORD (26), en parlant de : « *l'impact de la FINCA dans le développement de petit commerce kinois. Cas de la ville de Kinshasa* », était préoccupé par l'impact de FINCA dans

le développement des petits commerces congolais et de savoir si les capitaux mis à la disposition des mamans et hommes commerçants évoluaient leurs activités.

Il s'était posé des questions suivantes :

- Comment évolue les capitaux mis à la disposition des clients pour le développement des petits commerces ? ;
- Quel est l'impact de FINCA dans le développement des petits commerces congolais ?

Il avait reformulé ses hypothèses de la manière que voici :

- Les capitaux mis à la disposition des clients évolueraient de la manière non objective contrairement à l'objet de la demande des crédits ;
- L'amélioration des petits commerces en capital serait l'élément majeur du développement de ces derniers par FINCA.

Après ces investigations, le chercheur a affirmé que l'institution de microfinance FINCA a été d'un apport positif pour le petit commerce Kinois par le fait de l'amélioration de son capital et les capitaux mise à la disposition des commerçants congolais et Kinois en particulier ont bien évolué dans le sens que leurs capitaux totaux ont pu être augmenté avec l'appui de FINCA et ces dernier a eu un impact dans le développement des petits commerce kinois.

Enfin, DIEUDONNÉ NGALAMULUME (27) qui, son étude portait sur : « *les enjeux et limites de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté au Kasai central* », son étude de proposait donc de faire une analyse approfondie des activités de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté, de déterminer ses enjeux et limites dans la province du Kasai central afin de proposer des solutions urgentes et concrètes pour une relance effective desdits activités.

Après cette recherche, il est arrivé à une conclusion, telle que : la province du Kasai central, les institutions de microfinance devraient donner accès aux services de crédit, d'épargne, de transfert d'argent et de micro-assurance aux populations pauvres et généralement exclues de services financiers classiques en vue de permettre l'amélioration de leurs conditions de vie par le biais des revenus tirés des activités pastorales, agricoles, artisanales et commerciales qu'elles mettent en place tout en favorisant l'emploi.

Son étude démontre que les défis sont énormes à des degrés divers. Les responsabilités sont partagées aussi bien par le pouvoir publics, les institutions de microfinance, etc. La lutte contre la pauvreté est un défi qui engage la société tout entière, les pouvoirs publics devraient à leur tour, pour plus d'efficacité et d'efficience, assouplir les conditions d'accès au crédit, et adapter le coût du crédit (taux d'intérêt et délai de remboursement) à capacités requérantes.

Eu égard à ce qui précède, la démarcation de notre travail réside dans le fait que, nous voulons connaître l'apport de l'institution de la microfinance sur la ville de Kananga qui est ADVANS/Congo, dans la lutte contre la pauvreté. Cette étude nous aidera à comprendre et connaître le rôle majeur de cette institution face à l'éradication de la pauvreté dans la vie socioéconomique.

4. Méthodologie de recherche

La méthodologie utilisée pour la récolte des données, la taille de l'échantillon et surtout à décrire les différentes variables retenues dans notre étude et en fin à expliquer l'application de l'analyse

Univariée, l'analyse bivariée et Multivariée sur laquelle nous nous sommes focalisé pour analyser et interpréter les données récoltées.

4.1 Méthode d'échantillonnage

Cette méthode n'a jamais été possible pour des raisons des coûts et de disponibilité des ménages d'atteindre l'ensemble de la population ciblée dans notre étude. Nous avons été contraint d'en extraire un échantillon, étant donné l'absence de la base de sondage permettant de déterminer la probabilité d'inclusion de chaque unité d'enquête d'une part et d'appliquer par conséquent l'une de méthode d'échantillonnage probabiliste souvent recommandée pour faire l'inférence statistique et d'autre part nous avons opté pour l'échantillon non probabiliste appelé " sondage d'enquête par questionnaire" .

4.2 Détermination de la taille d'échantillon

Une fois la méthode d'échantillon choisie, l'exercice suivant consistait à déterminer la taille de l'échantillon. La détermination de la taille de l'échantillon peut avoir une influence sur la précision et la fiabilité des résultats' surtout, lorsqu'on veut tenter de faire une extrapolation statistique des résultats à l'ensemble de la population sous études.

Il n'y a pas des solutions magiques encore moins imaginaire, mais il plutôt un processus de compromis entre les besoins de décision et diverses contraintes opérationnelles notamment le budget, le temps et les ressources disponibles.

Calcul de la taille de l'échantillon.

Cette méthode utilisée dans cette étude est appliquée pour une population finie. Le calcul de la taille de l'échantillon se fait comme suit (28) :

- La taille de l'échantillon $n=1/E^2$ avec une marge d'erreur toléré généralement de +/- 5%). Cette formule signifie que la taille de l'échantillon est égale à l'inverse au carré de la marge d'erreur acceptée. Avec cette marge de 5%, on peut dire que les résultats ne s'écarteront pas de 5 +/-, soit 19 fois sur 20 (95% de confiance).
- Appliquer le facteur de correction suivant la formule.

$$n = \frac{Nn}{N+n}$$

Avec : n : la taille corrigé, N= la taille de la population, n= Taille de l'échantillon.

La taille de l'échantillon $n= 1/E^2= 1/0,05^2= 1/0,0025 = 400$ (on a donc besoin de 400 correspondants pour que le résultat ne s'écarte pas de 5%). Mais comme cela on peut le voir, la taille de l'échantillon est plus élevée par rapport à celle de la population (524)

Appliquer le facteur de correction, suivant la formule :

$$n = \frac{Nn}{N+n} = \frac{524*400}{524+400} = \frac{209600}{924} = 226$$

Donc dans ce cas on a besoin en définitive d'un échantillon de 226 bénéficiaires à enquêter.

4.3 Procédure de récolte de données

Les données de notre enquête ont été obtenues à l'aide d'un questionnaire structuré et cette structuration du questionnaire a été réalisée conformément aux objectifs de l'étude. Notre questionnaire de recherche est formulé du type question fermée, c'est-à-dire de manière recodée.

5. Présentation et interprétation des résultats

Dans cette partie du travail nous présentons les données relatives à notre étude ; les analyser à l'aide du logiciel Stata pour bien connaître le phénomène sous l'étude.

a. Analyse uni variée et bi variée des variables quantitatives

Tableau n°1 Genre de l'enquêté par rapport à la Microfinance comme moyen de lutte contre la pauvreté

	X= Microfinance comme moyen de lutte contre la pauvreté.		
Y₁ = Genre	1	2	Total
1	69	52	121
2	65	36	101
Total	134	88	222

$$\text{Pearson chi}^2(1) = 1.2367 \quad \text{Pr} = 0.266$$

Ce tableau donne les informations relatives au genre de l'enquêté et la microfinance comme moyen de la lutte contre la pauvreté. Sur un total de 222 enquêtés, 69 enquêtés du genre masculin sont favorables ; 52 enquêtés du genre masculin ne sont pas favorables : 65 enquêtées du genre féminin sont favorables et 36 enquêtés du genre féminin ne sont pas favorables. Ainsi 134 enquêtés sont du genre masculin et 88 enquêtés sont du genre féminin.

Tableau n°2. Age de l'enquêté par rapport à la Microfinance comme moyen de lutte contre la pauvreté

	X= Microfinance comme moyen de lutte contre la pauvreté.		
Y₂ = âge	1	2	Total
1	18	20	38
2	62	33	95
3	28	35	63
4	26	0	26
Total	134	88	222

$$\text{Pearson chi}^2(3) = 27.3797 \quad \text{Pr} = 0.000$$

Ce tableau renseigne sur l'âge de l'enquêté et la microfinance comme moyen de la lutte contre la pauvreté. Sur un total de 222 enquêtés, d'une somme de 38 enquêtés ayant l'âge variant entre 18 et 25 ans, 18 enquêtés sont favorables, 20 enquêtés sont défavorables ; d'une somme de 95 enquêtés ayant l'âge variant entre 26 et 35 ans, 62 enquêtés sont favorables, 33 enquêtés sont défavorables ; d'une somme de 63 enquêtés ayant l'âge variant entre 36 et 45 ans, 28 enquêtés sont favorables, 35 enquêtés

sont défavorables ; d'une somme de 26 enquêtés ayant l'âge variant entre 46 ans et plus, 26 enquêtés sont favorables, 0 enquêté défavorable.

Tableau n°3. Evolution activité de l'enquêté par rapport à la Microfinance comme moyen de lutte contre la pauvreté

	X= Microfinance comme moyen de lutte contre la pauvreté.		
Y₃ = Evolution activité	1	2	Total
1	26	25	51
2	37	36	73
3	57	8	65
4	14	19	33
Total	134	88	222

Pearson $\chi^2(3) = 29.4628$ Pr = 0.000

Ce tableau nous démontre l'évolution activité de l'enquêté et la microfinance comme moyen de la lutte contre la pauvreté. Sur un total de 222 enquêtés, d'une somme de 51 enquêtés dont l'activité évolue très bien grâce à la microfinance ; d'une somme de 65 enquêtés dont l'activité évolue assez bien grâce à la microfinance, d'une somme de 33 enquêtés dont l'activité n'évolue pas bien grâce à la microfinance.

Tableau n°4. Durée crédit par rapport à la Microfinance comme moyen de lutte contre la pauvreté

	X= Microfinance comme moyen de lutte contre la pauvreté.		
Y₄ = Durée crédit	1	2	Total
1	61	16	77
2	45	21	66
3	13	45	58
4	15	6	21
Total	134	88	222

Pearson $\chi^2(3) = 49.1155$ Pr = 0.000

Ce tableau nous renseigne sur la durée de crédit de l'enquêté et la microfinance comme moyen de la lutte contre la pauvreté. Sur un total de 222 enquêtés, d'une somme de 77 enquêtés dont la durée de crédit est de 6 à 8 mois ; 66 enquêtés dont la durée de crédit est de 8 à 10 mois ; 58 enquêtés dont la durée de crédit est de 10 à 12 mois ; 21 enquêtés dont la durée de crédit est de 13 mois à plus.

Tableau n°5. Taux d'intérêt par rapport à la Microfinance comme moyen de lutte contre la pauvreté.

	X= Microfinance comme moyen de lutte contre la pauvreté.		
Y₅ = Taux d'intérêt	1	2	Total
1	76	25	101
2	42	40	82
3	6	18	24
4	10	5	15
Total	134	88	222

Pearson $\chi^2(3) = 25.0102$ Pr = 0.000

Dans ce tableau, il s'agit du taux d'intérêt de l'institution de microfinance par rapport à la Microfinance comme moyen de lutte contre la pauvreté. Sur 222 enquêtés, 101 enquêtés disent que le taux d'intérêt très faible, 82 enquêtés disent que le taux d'intérêt faible ; 24 enquêtés disent que le taux d'intérêt fort ; et 15 enquêtés disent que le taux d'intérêt très fort.

Tableau n°6. Difficultés rencontrées par rapport à la Microfinance comme moyen de lutte contre la pauvreté.

Y₆ = Difficultés rencontrées	X= Microfinance comme moyen de lutte contre la pauvreté.		
	1	2	Total
1	70	45	115
2	12	24	36
3	52	19	71
Total	134	88	222

Pearson $\chi^2(2) = 15.9250$ Pr = 0.000

Dans ce tableau, il s'agit des difficultés rencontrées par rapport à la Microfinance comme moyen de lutte contre la pauvreté. Sur 222 enquêtés, 115 enquêtés disent que c'est la faible rentabilité de leur activité ; 36 enquêtés disent que le taux d'intérêt ; 71 enquêtés disent que c'est l'échéance de remboursement.

Tableau n°7. Appréciation des services par rapport à la Microfinance comme moyen de lutte contre la pauvreté.

Y₇ = Appréciation des services	X= Microfinance comme moyen de lutte contre la pauvreté.		
	1	2	Total
1	10	26	36
2	66	43	109
3	30	6	36
4	28	13	41
Total	134	88	222

Pearson $\chi^2(3) = 24.9937$ Pr = 0.000

Ce tableau donne les informations relatives aux appréciations des services des institutions de la microfinance par les bénéficiaires de crédit, 36 enquêtés donnent une très bonne appréciation ; 109 enquêtés donnent une bonne appréciation ; 36 enquêtés donnent une moyenne appréciation ; et 41 enquêtés donnent une mauvaise appréciation.

Tableau n°8. Autonomisation des activités par rapport à la Microfinance comme moyen de lutte contre la pauvreté.

Y₈ = Autonomisation des activités	X= Microfinance comme moyen de lutte contre la pauvreté		
	1	2	Total
1	65	24	89
2	47	33	80
3	22	31	53
Total	134	88	222

Pearson $\chi^2(2) = 13.9326$ Pr = 0.001

Ce tableau donne les informations relatives l'autonomisation des activités par les bénéficiaires de crédit, sur un total de 222 enquêtés, 89 enquêtés sont très favorables ; 80 enquêtés sont favorables ; 53 enquêtés sont moins favorables.

4.3 Analyse multi variée

Tableau n°9 analyse multi variée

Source	SS	df	MS	Number of obs = 222
Model	16.6093155	7	2.37275936	F(7, 214) = 13.91
Residual	36.5078016	214	.170597204	Prob > F = 0.0000
				R-squared = 0.3127
				Adj R-squared = 0.2902
				Root MSE = .41303
Total	53.1171171	221	.240348946	

X= Microfinance comme moyen de lutte contre la pauvreté	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf.	Interval]
Y ₁ = sexe	-.0768195	.0607005	-1.27	0.207	-.1964669	.0428278
Y ₂ = âge	-.1093307	.0323132	-3.38	0.001	-.1730236	-.0456378
Y ₃ = Evolution activité	.102634	.0338305	3.03	0.003	.0359503	.1693177
Y ₄ = Durée crédit	.1592217	.0304344	5.23	0.000	.0992322	.2192112
Y ₅ = Taux d'intérêt	-.0759157	.0319707	-2.37	0.018	-.1389335	-.012898
Y ₆ = Difficultés rencontrées	-.1564406	.031078	-5.03	0.000	-.2176988	-.0951825
Y ₇ = Appréciation des services	.1179855	.0375502	3.14	0.002	.04397	.1920011
Y ₈ = Autonomisation des activités	1.536882	.2186824	7.03	0.000	1.105834	1.967929

Source : Nous même à partir du logiciel Stata

Le modèle en étude est globalement significatif comme le démontre la Probabilité associé au Chi2. X= la Microfinance comme moyen de lutte contre la pauvreté. Étant retenu comme variable indépendante devant expliquer son incidence dans la lutte contre la pauvreté ; nous lisons dans le tableau ci-haut l'information ci-après :

Y₁ = sexe ; Y₂ = âge ; Y₃ = Evolution activité ; Y₄ = Durée crédit ; Y₅ = Taux d'intérêt ; Y₆ = Difficultés rencontrées ; Y₇ = Appréciation des services ; Y₈ = Autonomisation des activités. Sont des variables qui déterminent l'impact des institutions de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté.

6. Conclusion

Notre étude porte sur « l'incidence des institutions de microfinance : dans la lutte contre la pauvreté ; cas de l'ADVANS/CONGO ».

L'objectif de cette étude se focalise sur l'évaluer l'incidence des microcrédits octroyés par l'ADVANS/CONGO sur les conditions de vie des populations bénéficiaires.

Le souci majeur c'est de savoir à quel niveau et de quelle manière les institutions de microfinance de la province du Kasai central répondent aussi à la mission de leur existence ; raison pour laquelle, notre cible reste l'ADVANS/CONGO.

De ce fait, les questions suivantes étaient au centre de notre recherche ;

- en quoi l'ADVANS comme institution de microfinance se fait sentir dans la lutte contre la pauvreté ? Quel est le niveau d'atteinte de la population par l'ADVANS dans la ville de Kananga ?

Ainsi, les crédits que l'ADVANS/BANK Kananga est un moyen de la lutte contre la pauvreté, car les bénéficiaires du crédit, ont à travers ce financement créés les activités génératrices de revenus, ils arrivent à scolariser les enfants et subvenir à leurs besoins ainsi cette hypothèse est confirmée; Mais ce qui est du niveau d'atteinte par l'ADVANS, vu le nombre de la population pauvre à Kananga, nous estimons que l'atteinte de la population est proportionnellement moins élevée.

BIBLIOGRAPHIE

1. ALBERTO. W., «progrès et développement» recueil de textes, Ed. Le Harmattan, 1990.
2. ALINE. Et AL., Mesure et analyse de la pauvreté, Banque mondiale, Washington, édition ECONBIZ, 2004.
3. BACKINY YETNA P., « Analyse de la pauvreté », Banque mondiale, 17 septembre 1999, in www.worldbank.org
4. BCC, Recueil II des textes réglementaires des coopératives d'épargne et de crédit ainsi que les institutions de microfinance, Août 2019.
5. BOYE S. et AL, *Le guide de la microfinance, microcrédit et l'épargne pour le développement, Paris, éd. D'organisation, 2006.*
6. CGAP juin 2004, En droit OHADA une immatriculation au greffe du tribunal (registre du commerce et du crédit mobilier) suffit, et le processus est infiniment plus rapide
7. FRANÇOIS-SECK F., La complémentarité banque/microfinance dans les économies en développement: une perspective théorique, Revue d'économie industrielle, OpenEdition 2011.
8. KABEER N., intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et objectifs du millénaire pour le développement. Édition PUL, Québec, 2005.
9. KABONGO, microfinance: outil de lutte contre la pauvreté, Mythe ou réalité en RDC, cas de la mutuelle d'épargne et de crédit de Bunia, UNIKIS, 2015.
10. LABRUNE M., le microcrédit : une opportunité économique et sociale, éd. DUNOD, Paris, 2010.
11. LARIVIÈRE S & MARTIN F., Questions clés en matière de microfinance et orientation pour l'avenir, série de discussion : 0198, septembre 1998.
12. LEDGERWOOD J., EARNE J. et NELSON C., Microfinance, *Une approche éco systémique, paris, édition economica, 2018.*
13. MATHIAS A., *Une introduction à la microfinance, Paris, éd. ENSAE Solidaire, 10 mars 2010.*
14. MOLLAT M., les pauvres au moyen âge, édition Hachette, Paris, 1978.
15. MOUSSON L., Analyse comparative sur la bancarisation dans les pays Maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie), Thèse de doctorat, Algérie, 2016.
16. MUAYILA H., la méthodologie de recherche en sciences, UNIKIN.

17. NGALALUME D.; « enjeux et limite des institutions de microfinance dans la lutte contre la pauvreté au Kasai central » revue de l'U.KA, volume 7-8, n°13-16 (2019-2020).
18. NGALAMULUME D., les enjeux et limites de la microfinance au Kasai central dans la lutte contre la pauvreté, revue de l'U.KA, volume 7-8, n°13-16 (2019-2020).
19. PAUGAM S., Les formes élémentaires de la pauvreté, édition PUF, Paris, 2005.
20. Pauvreté, www.fr.wikipedia.org lu le 17 juin. 2010
21. PNUD, les indicateurs de développement du PNUD, articles publié le 24/07/2008.
22. Rapport Banque mondiale pour les pays en développement, 2000.
23. RAVALLION M., comparaisons de la pauvreté : concepts et méthodes, édition Banque mondiale, Washington, 1995.
24. RAWLS J. et SEN A., comprendre la pauvreté, édition PUF, Paris, 2009.
25. ROUSSEL F., le baromètre de la microfinance, édition de la convergence, 2015
26. SEN A., Une nouvelle ère pour le développement, Revue Tiers Monde 2006/2 (N°186).
27. TURINI C., petits précis d'inclusion financière, Article, Union nationale des centres communs d'actions sociales (UNCCAS), Paris, 2014.
28. www.wikipedia.com